

Au moins 262 personnes tuées et 66 autres blessées et un lourd bilan humanitaire lors des attaques de gangs visant à étendre leur contrôle territorial sur Kenscoff et Carrefour

RESUME

Depuis plus de deux mois, les localités rurales de Kenscoff et des quartiers de Carrefour, deux communes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, subissent les attaques répétées des gangs criminels. Entre le 27 janvier et le 27 mars 2025, ces attaques ont causé de graves abus des droits de l'homme. Au moins 262 personnes ont été tuées (115 membres de la population et 147 membres de gangs) et 66 autres ont été blessées (59 membres de la population et sept membres de gangs)¹. Huit éléments des forces de sécurité ont également été tués (4) et blessés (4).

Les membres des gangs ont fait preuve d'une brutalité extrême, cherchant à semer la peur au sein de la population. Ils ont exécuté des hommes, des femmes et des enfants, à l'intérieur de leurs maisons et en ont abattu d'autres sur les routes et sentiers alors qu'ils tentaient de fuir la violence, y compris un nourrisson. Leurs corps ont ensuite été brûlés. Des violences sexuelles contre au moins sept femmes et jeunes filles ont également été commises lors de la préparation et le déroulement des attaques. Les gangs ont aussi saccagé des maisons et ont incendié plus de 190 d'entre elles. Ces attaques ont forcé plus de 3.000 personnes à fuir leurs localités².

Disposant de ressources humaines et logistiques limitées et déjà déployées dans plusieurs zones à travers la capitale et le département de l'Artibonite, des unités de police spécialisées, accompagnées des Forces armées d'Haïti (FAd'H) et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), sont arrivées dans la zone le 27 janvier, environ cinq heures après le début des attaques. Si ce déploiement a pu repousser les gangs, ces derniers ont repris leurs assauts contre les localités de Belot, Bois d'avril et Godet, le matin du 3 février. Malgré, cette fois-ci, une réponse rapide des forces de sécurité, la violence avait déjà provoqué une panique et entraîné de nouveaux déplacements de population.

Le retard pris par les forces de sécurité le 27 janvier pour répondre aux attaques des gangs, ainsi que les déclarations du Premier ministre et du ministre de la Justice et de la sécurité publique, indiquant que les autorités avaient reçu des informations sur la préparation de ces attaques plusieurs jours avant qu'elles soient menées, pourraient souligner un manque d'alignement entre

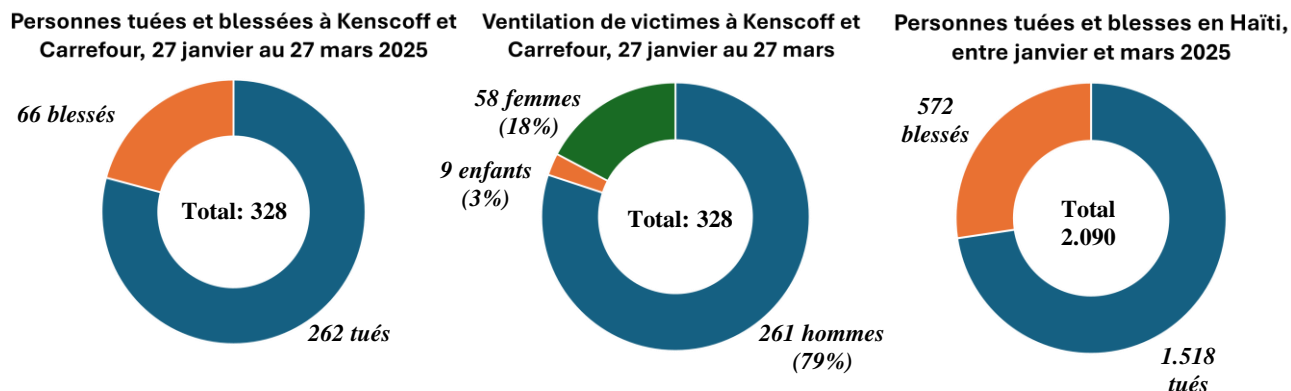
¹ 262 personnes tuées (203 hommes, 50 femmes, six garçons and trois filles) et 66 autres blessées (58 hommes et huit femmes).

² Organisation internationale pour les migrations (OIM) (10 février 2025). « Haïti — Suivi des urgences 55.1 – Mise à jour sur les déplacements suite aux attaques armées dans la commune de Kenscoff », disponible sur <https://dtm.iom.int/node/48966>

la direction de la police nationale et le gouvernement. Certaines instructions ministérielles émises en réponse aux attaques pourraient être interprétées dans ce sens.

Située au sud de Port-au-Prince, la commune montagneuse de Kenscoff revêt une importance stratégique, car elle surplombe la commune Pétion-Ville où se trouvent de nombreuses institutions, banques, zones commerciales et ambassades. Ces gangs auraient également mené ces attaques pour contrôler la route récemment réhabilitée entre Kenscoff et Jacmel, la seule alternative routière relativement sûre pour accéder au sud d'Haïti. La prise de contrôle de cet axe entraînerait des restrictions sévères de déplacements et entraverait les opérations de livraison de l'aide humanitaire dans le sud du pays. Enfin, l'hypothèse d'attaques en vue de déstabiliser les autorités en place, en exposant leurs difficultés à protéger l'une des zones plus résidentielles de la capitale, n'est pas à écarter.

Selon le Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), entre le 1er janvier et le 27 mars 2025 (dernière mise à jour disponible au moment de la publication), au moins 1.518 personnes ont été tuées et 572 blessées³ en Haïti, en raison des attaques menées par des gangs, des opérations des forces de sécurité, ainsi que les actes de violence perpétrés par des groupes d'autodéfense⁴ et des membres non organisés de la population⁵. Ces chiffres s'ajoutent aux 5.601 personnes tuées et 2.212 blessées dans des circonstances similaires, à travers le pays en 2024⁶.



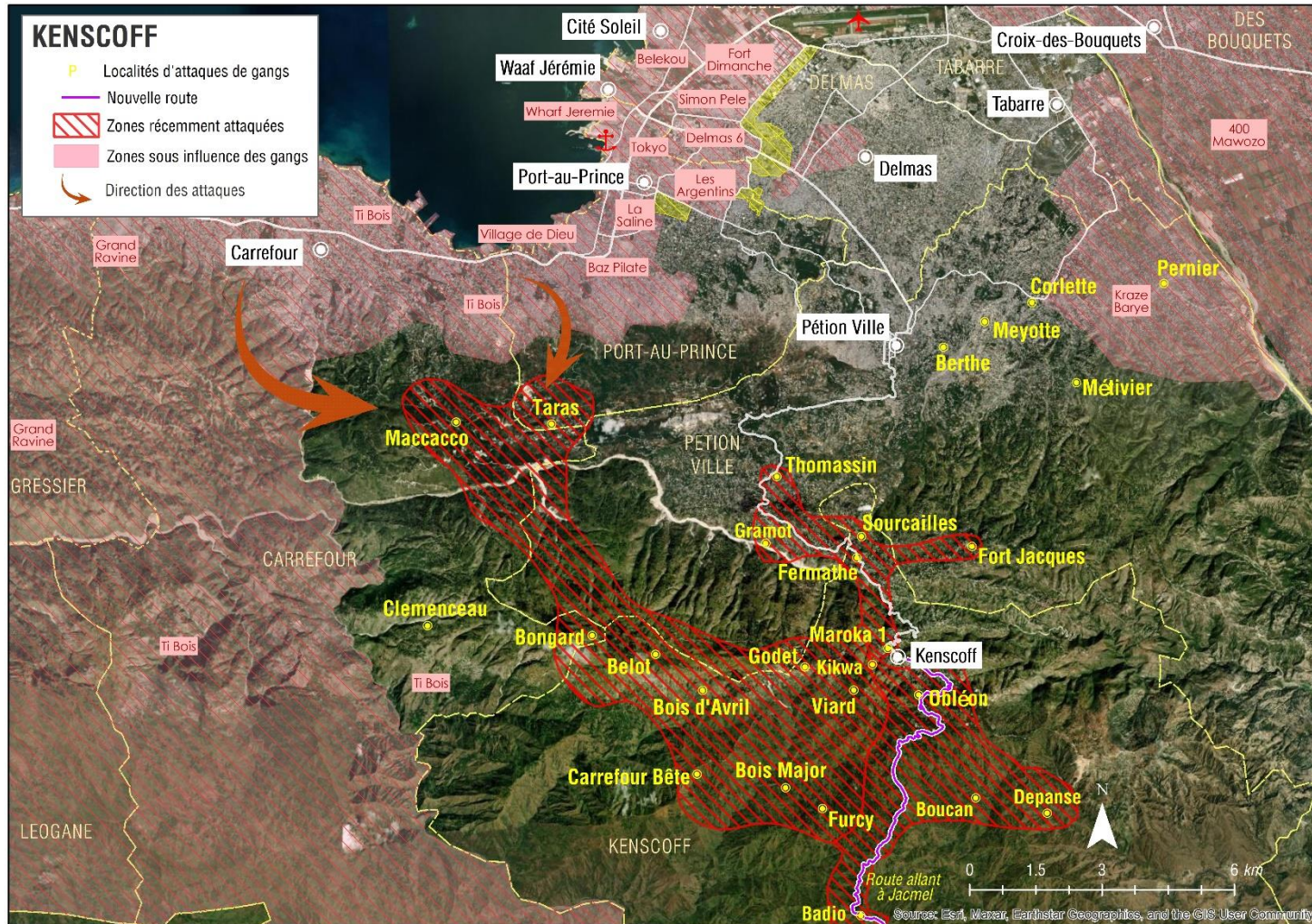
³ 1.518 tués (1.295 hommes, 188 femmes, 27 garçons et huit filles) et 572 blessés (477 hommes, 85 femmes, six garçons et quatre filles).

⁴ Les groupes d'autodéfense sont généralement composés de résidents de quartiers contrôlés par des gangs criminels ou sous la menace de ceux-ci. Aux côtés de ces groupes d'autodéfense, qui présentent un certain niveau de coordination, des foules spontanées se sont également livrées à des actes de violence contre des membres présumés de gangs, mais aussi contre toute personne suspectée d'avoir commis des crimes. Leurs actions, alimentées par l'absence de représentants de l'État et le sentiment de vulnérabilité face à la violence des gangs, constituent des abus graves des droits de l'homme.

⁵ Les informations contenues dans ce rapport s'appuient sur le travail d'observation de la situation des droits de l'homme mené par le BINUH et le HCDH, conformément à sa méthodologie. Voir : « Annexe : Méthodologie ».

⁶ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (7 janvier 2025). « Haïti : plus de 5.600 morts dans la violence des gangs en 2024, selon les chiffres de l'ONU », disponible sur <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2025/01/haïti-over-5600-killed-gang-violence-2024-un-figures-show>

Carte 1 : Localités de Kenscoff affectées par les attaques de gangs, du 27 janvier au 17 mars 2025



Que s'est-il passé à Kenscoff entre le 24 janvier et le 17 février 2025 ?

Phase 1

1

Alertes sur les médias sociaux, 24 janvier

- Des gangs préparent une attaque sur Kenscoff.
- Les autorités de Kenscoff instaurent un couvre-feu et mettent en place trois postes de contrôle sur les routes principales.
- Le 18 et 25 janvier, une femme et une fille sont violées à Bongard, lors de la préparation des attaques.

Phase 2

2

Attaque des gangs, 27 janvier

- À 3 h du matin, une centaine de membres des gangs de Gran Ravine, Ti Bois et Village de Dieu attaquent plusieurs localités de Kenscoff (Belot, Bois Major, Bongard, Carrefour Bête et Furcy).
- 31 membres de la population sont tués et 27 autres blessés, environ 70 maisons sont incendiées.
- À 8 heures du matin, des forces de sécurité sont déployées pour riposter ; au moins 23 membres de gangs sont tués et sept autres sont blessés.
- Une femme est victime d'un viol collectif par des membres des gangs à Pannye.
- En se repliant vers leurs bases, les gangs tuent au moins 30 personnes et en blessent 13 autres à Carrefour.
- Les forces de sécurité restent stationnées dans plusieurs localités de Kenscoff.

Phase 3

3

Reprise des opérations policières et poursuite des représailles des gangs, 28 janvier au 4 février

- Le 28 janvier, un nouvel affrontement a lieu entre les forces de sécurité et les gangs à Belot.
- Les gangs sont repoussés de Belot. En représailles, ils attaquent Bois Major, où ils tuent six personnes.
- Le 30 janvier ainsi que le 2 et 3 février, deux femmes et une fille sont violées à Godet et Bongard par des membres du gang Grand Ravine.
- Le 3 février, une centaine d'individus appartenant au gang 400 Mawozo sont envoyés en renfort à Kenscoff.
- Le 4 février, lors d'un nouvel affrontement avec les forces de sécurité, 50 membres de gang sont tués. Les autres se replient majoritairement vers leurs bastions.

Phase 4

4

Les gangs suspendent leurs attaques à Kenscoff, tout en ouvrant un autre front, 5 au 15 février

- Les forces de sécurité restent déployées à Kenscoff. Aucune attaque majeure de gangs n'est enregistrée.
- Cependant les gangs poursuivent leurs abus contre les résidents, tuant au moins 14 personnes, dont un nourrisson d'un mois, dans les localités de Bélot, Bête, Bongard, Godet, Furcy et Viard.
- Le 8 février, une femme est violée dans sa résidence par plusieurs membres de gang.
- Entre le 7 et 13 février, le gang Kraze Baryè ouvre un autre front en lançant plusieurs assauts à Corlette, Meyotte, Métivier et Pernier (Pétion-Ville). Cinq membres de la population sont blessés et sept autres sont enlevés.
- Les forces de sécurité et les groupes d'autodéfense repoussent le gang Kraze Baryè, tuant 54 de ses membres.

Phase 5

5

Reprise des attaques des gangs à Kenscoff, 16 au 26 février

- Le 16 février, une nouvelle attaque des gangs est lancée dans les localités de Furcy et Obléon (Kenscoff).
- Quatre éléments des forces de sécurité sont tués et deux autres blessés, tandis qu'au moins 18 membres de gangs sont tués.
- Lors de leur repli, les gangs tuent une femme et son enfant à Godet (commune de Kenscoff).
- Le 26 février, les gangs envahissent une nouvelle fois les localités de Belot, Bois d'Avril, Godet et Morne Boucan.

Phase 6

6

Les gangs poursuivent leurs attaques pour consolider leur contrôle sur Kenscoff, au mois de mars

- Les gangs continuent leurs attaques forçant les forces de l'ordre à se disperser.
- 28 membres de la population sont tués et 4 sont enlevés.
- Au moins 80 habitations sont incendiées et plusieurs centaines de personnes fuient.

Chronologie des incidents

Phase 1 : Informations circulant sur les réseaux sociaux alertant d'une attaque imminente des gangs sur Kenscoff, dès le 24 janvier.

Le 24 janvier, des informations partagées par des journalistes et d'autres sources locales ont commencé à circuler sur les réseaux sociaux, avertissant d'une attaque imminente des gangs sur la commune de Kenscoff. Ces informations précisait qu'entre 75 et 100 individus armés étaient déjà arrivés à Kenscoff et se cachaient sur la colline en face de Belot.

Présents parmi la population, les membres des gangs ont commis au moins deux viols à Bongard, lors de la préparation de l'attaque, entre le 18 et 25 janvier. L'une des victimes était une mineure de 14 ans qui tentait de quitter la zone après avoir été alertée de la présence des gangs à Kenscoff⁷.

Face à cette menace, les autorités municipales de Kenscoff ont mis en place plusieurs mesures préventives. Ainsi, le 25 janvier, un couvre-feu a été instauré de 22h00 à 5h00, et le port de documents d'identité a été rendu obligatoire. Les cinq groupes d'autodéfense actifs à Kenscoff, placés en alerte, ont augmenté leurs patrouilles dans la zone. Parallèlement, la hiérarchie de la police aurait demandé au commissariat de Kenscoff et au sous-commissariat de Fort Jacques, une autre localité de Kenscoff, de rester vigilants.

Bien que l'attaque prévue n'ait pas eu lieu le 24 janvier, comme l'indiquaient les informations sur les réseaux sociaux, l'augmentation des actes criminels les jours suivants, notamment les vols à main armée, a alimenté les inquiétudes des habitants et des autorités municipales, renforçant les suspicions quant à la préparation d'une offensive de plus grande ampleur.

Dans une conversation téléphonique divulguée par une source locale, un responsable de la police de Kenscoff aurait assuré à ses supérieurs que des patrouilles de police avaient été menées dans les secteurs de Godet, Furcy et Robert après les alertes du 24 janvier, et que ces zones étaient sécurisées.

Phase 2 : Les gangs de *Grand Ravine*, *Ti Bois* et *Village de Dieu* attaquent Kenscoff, le 27 janvier

Selon les autorités municipales et des sources locales, les attaques ont débuté vers 3 heures du matin le 27 janvier, lorsqu'environ une centaine d'individus armés, appartenant aux gangs de

⁷ Ces survivantes ont bénéficié d'un logement temporaire, de soins médicaux et d'un soutien psychologique, fournis par une organisation locale.

Grand Ravine, Ti Bois et Village de Dieu, ont envahi les localités montagneuses de Belot, Berthé, Bois Major, Bongard, Carrefour Bête et Furcy.

En entrant dans la zone de Carrefour Bête, ils ont tiré et tué 12 personnes (cinq hommes, six femmes et un garçon). Les victimes ont été attaquées de manière indiscriminée, certaines à l'intérieur de leurs habitations, d'autres sur les sentiers alors qu'elles tentaient de fuir la violence. Cette tactique, fréquemment utilisée par ces gangs lors de leurs assauts, avait pour but de semer la peur et de forcer la population à fuir. Depuis Carrefour Bête, les gangs ont poursuivi leur progression vers Berthé et, vers 7 heures du matin, ils ont tué de manière aléatoire 12 autres personnes d'une même famille (sept hommes et cinq femmes). Deux des victimes ont été abattues près de leur habitation, tandis que les corps des autres ont été retrouvés à l'intérieur de leur résidence par des membres d'un groupe d'autodéfense. Lors des assauts, les gangs ont réussi à occuper certains bâtiments, tels que les locaux de l'Église baptiste de Kikwa, qui ont été utilisés comme des bases temporaires.

La manière dont les attaques ont été menées dans certaines zones montre le caractère planifié de l'assaut. Selon une source locale, les gangs, en partie composés d'anciens détenus s'étant échappé du pénitencier national et de la prison de Croix-des-Bouquets en mars 2024, transportaient des armes et des munitions cachées dans des bidons utilisés pour transporter de l'eau et du carburant. Ces bidons étaient portés sur les dos d'ânes



Maisons incendiées par des gangs à Bois Major
Source : HCDC, Haiti

pour traverser les collines sans être détectés⁸. Entre 3 h et 8 h du matin, les membres de gangs ont tué 31 personnes et en ont blessé 27 autres⁹, tout en incendiant plus de 70 habitations.

Vers 8 heures du matin, ce 27 janvier, des unités de police spécialisées ont été déployées à Belot, Carrefour Bête, Furcy et Godet, notamment la Brigade d'Intervention (BI), la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI), l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO), Unité Temporaire Anti-gang (UTAG) et le Special Weapons and Tactics Team (SWAT). Les Forces Armées d'Haïti (FAd'H) et la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) faisaient également partie du déploiement.

Ces forces de sécurité ont alors engagé les membres des gangs, tuant au moins 23 d'entre eux et en blessant sept autres. En réaction, certains membres de gangs se sont repliés dans les localités de Carrefour Bête et Kikwa, où ils ont pris position dans les locaux de l'école de Maître Louissaint et de l'Église baptiste.

Appuyées par les membres du groupe d'autodéfense de Fort Jacques, les forces de sécurité ont poursuivi leur opération. Lors des échanges de tirs, un membre du groupe d'autodéfense a été tué, et un élément de la police a été blessé. Au cours de la journée, l'hôpital local de Fermathe a traité au moins 14 hommes, membres de la population, blessés par balles.

S'enfuyant de Carrefour Bête et de Kikwa pour se replier dans leurs bastions au sud-ouest de Port-au-Prince, les gangs ont attaqué les populations vivant dans les localités de Barbe et Belot (commune de Kenscoff) et le quartier de Clemenceau dans la localité de Procy (commune de Carrefour). Dans ces zones, ils ont tué au moins 30 personnes et blessé plus de 13 autres¹⁰. Selon des témoins ayant vu les incidents, les victimes ont été attaquées à l'intérieur de leurs habitations, qui ont ensuite été saccagées. Un viol collectif d'une femme de 28 ans, a également été documenté. En outre, environ 40 maisons ont été incendiées et plusieurs dizaines d'animaux ont été volés.

Après le 27 janvier, les forces de sécurité, y compris la MMAS, sont restées dans plusieurs zones, notamment à Carrefour Bête, Furcy, Godet et Viard, ainsi qu'au centre-ville de la commune de Kenscoff, afin de prévenir de nouvelles attaques. Une base temporaire des Forces armées d'Haïti

⁸ Le 2 et 3 mars 2024, plusieurs gangs alliés, unis sous la coalition « Viv Asanm », ont mené des attaques coordonnées contre les deux principales prisons de la capitale, le Pénitencier national de Port-au-Prince et la prison de Croix-des-Bouquets. Ces attaques ont permis l'évasion d'environ 4.600 détenus, soit la majorité de la population carcérale, et ont rendu les deux établissements opérationnellement inutilisables. Parmi les évadés se trouvaient d'anciens chefs de gangs et d'autres individus condamnés pour des crimes graves, dont beaucoup auraient rejoint les gangs après leur évasion.

⁹ 31 personnes tuées (15 hommes, 15 femmes et un garçon) et 27 blessées (23 hommes et quatre femmes)

¹⁰ 30 personnes tuées (11 hommes, 13 femmes et six enfants, dont trois garçons et trois filles âgés de cinq à 13 ans) et 13 autres blessées (neuf hommes et quatre femmes)

(FAd'H) a aussi été établie dans la localité d'Obléon (commune de Kenscoff), afin de protéger des antennes de télécommunication qui s'y trouvent.

Phase 3 : Reprise des opérations policières et poursuite des représailles des gangs contre les populations, entre 28 janvier et 4 février

Le 28 janvier, un nouvel affrontement a eu lieu entre les forces de sécurité et le gang *Ti Bois*, qui était venu de Beli (commune de Carrefour) pour attaquer Belot. Après avoir été repoussés par la police, les membres de ce gang se sont repliés vers Bois Major. Vers 17 heures, ils ont pénétré dans une maison, tuant six personnes en représailles des opérations policières. Ils ont ensuite incendié la maison, laissant les corps à l'intérieur.

Entre le 29 janvier et le 2 février, si aucun autre incident majeur n'a été signalé à Kenscoff, la plupart des membres de gangs s'étant repliés vers des zones forestières environnantes, au moins trois cas de viols collectifs, impliquant des individus appartenant au gang de *Grand Ravine*, y ont toutefois été documentés (voir encart*).

De même, à Carrefour, le 2 février, les membres du gang *Ti Bois* ont tué par balles trois résidents du quartier de Kay Bab, à Procy (Carrefour), alors qu'ils tentaient de retourner chez eux, et ont brûlé leurs corps avec de l'essence. Les victimes avaient fui la zone le 27 janvier, lors de l'attaque du gang contre la zone.

*Le 30 janvier, une femme de 41 ans a été violée collectivement alors qu'elle allaitait son bébé, dans la localité de Bongard.

Le 2 février, une femme de 21 ans a été violée dans sa résidence par plusieurs membres du gang *Grand Ravine* qui se trouvaient dans la zone.

Le 3 février, une fille, âgée de 16 ans, a été violée collectivement dans la localité de Godet, alors qu'elle tentait de fuir les attaques. Sa mère, en situation de handicap, venait d'être tuée, dans sa maison, par les membres du gang.

Ces trois survivantes ont bénéficié d'un logement temporaire, de soins médicaux et d'un soutien psychologique, fournis par une organisation locale.

Très tôt le matin du 3 février, le gang des *400 Mawozo* a aussi envoyé, depuis la commune de Croix-des-Bouquets, environ cent hommes pour renforcer les gangs de *Grand Ravine*, *Ti Bois* et *Village de Dieu*. Cependant, en raison de la présence des forces de sécurité dans la commune de Kenscoff, la plupart des membres de gangs sont repartis dans la commune de Carrefour pour y passer la nuit.

Dans la matinée du 4 février, les gangs ont tenté de nouvelles pénétrations, mais ils ont été confrontés aux forces de sécurité à Belot, Godet, Furcy et Viard. Lors de ces affrontements, au

moins 50 membres de gangs ont été tués, contraignant les autres à se replier une nouvelle fois dans leurs bastions. Aucun décès n'a été rapporté parmi la population.

Les forces de sécurité ont quant à elles maintenu leurs positions pour protéger les localités de Kenscoff, notamment en réponse aux menaces proférées sur les réseaux sociaux par Jimmy Chérizier, leader du gang *Delmas 6* et porte-parole de la coalition de gangs *Viv Ansanm*. Ce dernier avait annoncé la prise de contrôle de Kenscoff et de Pétion-Ville avant le 7 février¹¹.

Phase 4 : Les gangs suspendent leurs attaques contre les localités de Kenscoff, tout en ouvrant un autre front à Pétion Ville et en commettant des abus contre les membres de la population.

Entre le 5 et le 15 février, les forces de sécurité sont restées déployées à Kenscoff, notamment au niveau des carrefours Maroka 1 et Fermathe, ainsi que dans les localités de Carrefour Bête, Bélot, Godet, Furcy et Viard. Aucune confrontation notable n'a été enregistrée avec les gangs au cours de cette période. Selon des sources locales, les opérations des forces de sécurité les auraient contraints à se réorganiser. En revanche, des membres de gangs ont poursuivi leurs abus contre les résidents, violant au moins une femme et tuant 14 personnes¹². Certaines victimes tentaient de retourner chez elles après avoir fui l'attaque du 2 février. D'autres ont été accusées de collaborer avec les forces de sécurité et les groupes d'autodéfense. Parmi ces abus figure le meurtre d'un nourrisson d'à peine un mois (voir encart*).

Il est également important de noter qu'au cours de la même période, précisément entre le 7 et 13 février, le gang *Kraze Baryè*, qui n'était pas initialement impliqué dans les attaques sur Kenscoff, a lancé plusieurs assauts dans des quartiers de Pétion-ville, notamment à Corlette, Meyotte,

*Le 12 février, en fin d'après-midi, Eliana, âgée de 28 ans, portait dans ses bras son nourrisson âgé d'un mois, et tentait de quitter Kenscoff en raison de la violence des gangs. En traversant la localité Godet, elle a croisé des membres du gang de Grand Ravine qui avaient allumé un feu pour se réchauffer contre le froid. Sous la menace de leurs armes, le bébé a été pris de force des bras de sa mère et jeté dans le feu. Eliana n'a pas pu sauver son enfant des flammes. Terrifiée, elle s'est enfuie. Le 14 février, affaiblie et profondément traumatisée, Eliana a été trouvée errant dans les rues de Delmas 103 par des passants. Ceux-ci l'ont rapidement transportée au commissariat de police de Pétion-Ville, où aucune prise en charge d'urgence ne lui a été accordée. Elle s'est endormie à même le sol, sur un carton. Dans la nuit du 14 février 2025, elle est décédée sur ce carton.

[Note de Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes](#)

¹¹ Le 7 février marque deux événements clés. Premièrement, il commémore le renversement de Jean-Claude Duvalier en 1986, symbolisant la fin de sa dictature. Deuxièmement, ce jour est traditionnellement la date officielle des investitures présidentielles en Haïti.

¹² Dix hommes et trois femmes et un enfant âgé d'un mois.

Métivier et Pernier 40. Toutefois, les membres de ce gang ont été repoussés par des unités spécialisées de la police et des groupes d'autodéfense. Au cours de ces confrontations, au moins 54 membres du gang ont été tués. Cinq hommes, membres de la population ont également été blessés par des balles perdues, et sept autres ont été enlevés par le gang avant de quitter la zone.

Phase 5 : Reprise des attaques des gangs à Kenscoff, entre le 16 et 26 février

Le 16 février, vers 3 heures du matin, les gangs *400 Mawozo*, *Grand Ravine*, *Ti Bois* et *Village de Dieu* ont lancé une attaque contre la base de la Brigade de Sécurité des Aires Protégées (BSAP), située dans la localité d'Obléon (Kenscoff). Cette base hébergeait des membres de la BSAP¹³, mais aussi des éléments des FAd'H, qui y étaient déployés depuis le 27 janvier. Au cours des échanges de tirs, deux agents de la BSAP et un membre des FAd'H ont été tués, et deux autres membres des FAd'H ont été blessés. Des unités spécialisées de la police sont rapidement intervenues, avec l'appui de la MMAS, pour repousser et poursuivre les gangs.

Lors de leur fuite, au moins 18 de leurs membres ont été tués par les forces de sécurité et les groupes d'autodéfense dans la zone de Thomassin (commune de Pétion Ville). En représailles, les gangs ont tué une femme et son enfant à l'intérieur de leur habitation, dans le quartier de Godet, puis ils ont brûlé leurs corps.

Le lendemain, le 17 février, en début d'après-midi, les affrontements entre les forces de sécurité et les membres de gangs ont repris dans les localités de Belot, Godet, Furcy et Viard, au cours desquels un agent de l'UTAG a été tué à Furcy.

Après quelques jours de calme relatif, le 26 février, les gangs ont envahi une nouvelle fois les localités de Belot, Bois d'Avril, Godet et Morne Boucan, poussant des centaines de personnes à fuir, selon des sources locales. Aucune victime parmi les membres de la population n'a été enregistrée. En revanche, au moins 30 habitations ont été saccagées et incendiées.

Phase 6 : Les gangs poursuivent leurs attaques au cours du mois de mars pour consolider leur contrôle sur Kenscoff.

Tout au long du mois de mars, les gangs ont poursuivi leurs attaques contre la commune de Kenscoff, ciblant notamment les localités de Carrefour Badio, Bélot, Bongard, Boucan, Depanse,

¹³ La Brigade de la Sécurité des Aires Protégées (BSAP) est une entité relevant du ministère de l'Environnement, chargée d'assurer la protection et la sécurité des parcs nationaux, des aires protégées et des réserves environnementales d'Haïti.

Gramot et Viard. Au moins 28 membres de la population ont été tuées¹⁴ et quatre autres ont été enlevés¹⁵.

Presque toutes les victimes (25¹⁶) ont été tuées lors de violentes attaques menées les 24, 25 et 27 mars. Pendant ces trois jours, les gangs de *Grand Ravine*, *Ti Bois* et *Village de Dieu* ont délibérément ouvert le feu sur les populations qui tentaient de fuir. Par ailleurs, les victimes d'enlèvement ont été attrapées les 5 et 13 mars dans la commune de Bélot.

À ces incidents s'ajoutent les blessures d'un élément de la MMAS et le lynchage de deux membres de gangs par la population. Enfin, au moins 80 maisons ont été incendiées et plusieurs centaines de personnes ont fui les localités de Carrefour Bête, Bélot, Bongard et Viard.

En multipliant les points de tension à travers la commune de Kenscoff et en tuant de manière indiscriminée des membres de la population, comme des petites commerçantes ou des agriculteurs, les gangs ont semé la peur et poussé les forces de l'ordre à s'éparpiller.

Depuis le 31 mars, des messages circulant sur les réseaux sociaux ont alerté qu'un grand nombre de membres de gangs ont été aperçus dans les localités de Boucan, Depanse, Fermathe, Nan Croupi et Thomassin.

Impact des attaques sur la situation des droits de l'Homme et la situation humanitaire

Ces attaques ont aggravé une situation des droits de l'Homme déjà critique, entravant considérablement l'accès aux services essentiels, tout en provoquant des déplacements de population importants. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), plus de 3.000 personnes habitant la commune de Kenscoff ont été déplacées entre le 27 janvier et la fin du mois de mars, dont la majorité (66%) a trouvé refuge auprès de familles d'accueil, tandis que 34% se sont rendus dans trois nouveaux sites établis dans les localités de Bongard et Sourcailles (Kenscoff).

Ces attaques pourraient également avoir un impact économique et humanitaire extrêmement grave. Outre la destruction délibérée des maisons et les vols de biens, la violence a sérieusement perturbé la production agricole dans une commune où une grande partie de la population dépend de l'agriculture pour sa subsistance, et qui approvisionne en fruits et légumes plusieurs marchés de la

¹⁴ 30 personnes tuées (17 hommes et 13 femmes)

¹⁵ Deux hommes et deux femmes

¹⁶ 13 femmes et 12 hommes

capitale. Qui plus est, la prise de contrôle de la route menant à Jacmel constitue un risque majeur pour la livraison de fournitures médicales d'urgence et de l'aide humanitaire vers le sud.

Depuis le début des attaques, une assistance humanitaire et de protection a été fournie aux personnes déplacées par plusieurs agences des Nations unies, des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et des prestataires de services publics. Parmi ce soutien, la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA) et l'UNICEF ont installé des points d'eau potable, tandis que l'OIM a distribué des kits d'abris d'urgence et de biens non alimentaires. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni des repas chauds aux personnes déplacées accueillies dans des sites de fortune. Par ailleurs, les ONG nationales ont organisé des activités de soutien psychosocial tandis que les prestataires de services médicaux ont fourni des soins de santé à travers des cliniques mobiles. En raison de l'insécurité persistante, au moins une ONG a dû suspendre ses activités à la mi-février. Ces initiatives restent insuffisantes face à l'ampleur de la souffrance et du traumatisme psychologique vécu par les survivants, notamment les enfants, qui ont subi ou ont été témoins des violences, y compris des violences sexuelles.

Mesures adoptées par les autorités pour prévenir et répondre aux attaques

Autorités nationales

La séquence des événements à Kenscoff semble indiquer que les forces de sécurité n'ont pas pris initialement les mesures adéquates pour prévenir les premières attaques, ni pour assurer le déploiement rapide des unités spécialisées de la police, malgré les informations reçues faisant état d'une menace imminente posée par les gangs.

Cependant, après avoir eu connaissance d'une possible attaque de gangs dans la zone, les quelques policiers au commissariat de police de Kenscoff ont pris certaines dispositions pour identifier l'arrivée éventuelle des membres de gangs. En particulier, ils ont mis en place trois points de contrôle le 23 février, au niveau du carrefour Maroka, devant le bâtiment du commissariat, puis au niveau du carrefour Fermathe.

Selon des sources locales, l'attaque a commencé à 3 heures du matin, le 27 janvier, et les forces de sécurité ne sont arrivées que vers 8 heures. Cela signifie qu'il y a eu un écart de cinq heures entre le début des attaques et la réponse des forces de sécurité, bien que les zones ciblées se trouvaient à environ une heure des commissariats de police de Kenscoff et de Pétion Ville. Il est toutefois important de rappeler qu'au même moment les unités spécialisées de la police, aux ressources humaines et logistiques limitées, opéraient déjà dans plusieurs zones de la capitale et le département de l'Artibonite, tout en sécurisant des points stratégiques.

Lors d'une conférence de presse, à la Direction générale de la Police nationale d'Haïti (DGPNH), le 30 janvier, le Premier ministre, Alix Didier Fils-Aimé, a déclaré que le Conseil supérieur de la Police nationale (CSPN) était au courant depuis plusieurs jours d'une possible attaque des gangs à Kenscoff. Dans la même déclaration, il s'est engagé à allouer des ressources supplémentaires pour renforcer les opérations de maintien de l'ordre visant à rétablir la sécurité. Lors d'un entretien radiophonique le 31 janvier¹⁷, le nouveau secrétaire d'État à la Sécurité publique a appuyé la déclaration du Premier ministre et a confirmé que la police avait reçu des renseignements faisant état de l'attaque. Bien qu'il ait reconnu des échecs opérationnels au sein de la police, notamment en ce qui concerne sa coordination, sa planification opérationnelle et l'approche générale de lutte contre l'insécurité, il a écarté la possibilité de prendre des mesures administratives ou disciplinaires contre le Directeur général de la Police nationale d'Haïti.

Le 1er février, le ministre de la Justice et de la Sécurité publique a instruit le Directeur général de la Police nationale d'Haïti de mobiliser toutes les unités de police, d'utiliser les ressources disponibles et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour lutter contre l'insécurité à l'échelle nationale, en mettant particulièrement l'accent sur la capitale, Port-au-Prince¹⁸. Le jour suivant, par le biais d'une nouvelle instruction, le ministre de la Justice a exhorté le secrétaire d'État à la Sécurité publique « à harmoniser » ses efforts, en synergie avec l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, dans ses activités de suivi et de surveillance et à rendre compte au Conseil supérieur de la Police nationale chaque semaine.

Depuis cette date, des unités spécialisées de la police, ainsi que des Forces armées d'Haïti et de la MMAS, ont été déployées dans différentes localités et effectuent des patrouilles régulières. Cependant, le nombre élevé de membres de gangs ayant infiltré la zone, combiné au manque d'effectifs des forces de sécurité, ont empêché le rétablissement de l'ordre et permet aux gangs de renforcer progressivement leur emprise dans la commune.

Au 30 mars, un seul individu, présumé membre du gang de *Grand Ravine*, a été arrêté par la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) au mois de février. Il est suspecté d'avoir facilité l'infiltration des gangs dans la commune. Aucune action n'avait été entreprise par le parquet de Port-au-Prince pour enquêter sur ces attaques et identifier leurs auteurs.

¹⁷ Tele20 sur YouTube (31 janvier 2025), « Le secrétaire d'Etat à la Sécurité publique Mario Andrésol sur la situation sécuritaire », disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=TcAlmscfUVQ>

¹⁸ [Lettre du ministère de la Justice](#) et de la Sécurité publique adressée au Secrétaire d'État à la Sécurité publique, en date du 2 février 2025.

Motivations présumées derrière les attaques : le contrôle de Pétion-Ville et de la route de Kenscoff

Les attaques des gangs visent apparemment deux objectifs. Premièrement, elles s'inscrivent dans une tactique ayant pour but d'entrer dans Pétion-Ville par son côté sud. La commune de Pétion-Ville, l'une des dernières zones de la capitale échappant au contrôle des gangs, reste une cible stratégique pour ces derniers en raison de la présence de zones commerciales, d'hôtels, de propriétés résidentielles, ainsi que de nombreuses banques.

Au cours des deux derniers mois de 2024 et du mois de janvier 2025, plusieurs gangs ont essayé de s'infiltrer dans Pétion-Ville en attaquant ses quartiers septentrionaux. Ainsi, en novembre 2024, le gang *Kraze Baryè* a lancé une série d'attaques sur les quartiers de Cargo, Pernier et Vivy Mitchell. Ses membres ont ouvert le feu sur des résidences, entraînant la mort et des blessures d'au moins 21 personnes.

Un incident marquant s'est aussi produit le 19 novembre 2024, lors d'une nouvelle tentative de pénétration de Pétion-Ville. Ce jour-là, un camion transportant des membres de gangs a été intercepté par les forces de l'ordre sur l'avenue Panaméricaine (Pétion-Ville). Au cours de cet incident, au moins 70 d'entre eux ont été lynchés par des groupes d'autodéfense et la population.

Deuxièmement, à travers ces attaques, les gangs tentent de contrôler la route récemment réhabilitée de Kenscoff, la seule voie relativement sécurisée menant à Jacmel et au sud d'Haïti. Depuis la fin du mois mars, les gangs ont réussi à établir des points de contrôle dans la zone de Kajak et ainsi extorquer les véhicules empruntant la route de Kenscoff pour se rendre ou revenir de Jacmel.

Recommandations aux autorités haïtiennes :

Le Conseil présidentiel de transition (CPT) et le Gouvernement :

- Mettre en place des pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre les crimes impliquant un grand nombre de victimes et les violences sexuelles, en vue de combattre l'impunité et de garantir aux survivants l'accès à la justice et aux réparations.
- Renforcer, avec le soutien de la communauté internationale, la disponibilité des services pour les survivants de la violence, y compris garantir l'accès à un soutien adéquat en matière de santé mentale et psychosociale.

Les autorités judiciaires :

- Mener des enquêtes et poursuivre en justice les individus soupçonnés d'avoir commis des crimes lors des attaques de Kenscoff, notamment ceux impliquant des violations graves des droits de l'homme.

La Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti :

- Élaborer un plan global pour reprendre le contrôle territorial des zones touchées par la violence des gangs et protéger la population.
- Renforcer les capacités de collecte de renseignements de la Police Nationale d'Haïti (PNH) et assurer leur intégration dans la planification et l'exécution des opérations afin d'anticiper les mouvements et actions des gangs.

Recommandations à la communauté internationale :

- Poursuivre le déploiement, tel qu'autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2699 (2023) et 2751 (2024), de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) en Haïti, afin d'aider la Police Nationale d'Haïti à rétablir la sécurité dans le pays, tout en respectant pleinement le droit international, y compris les droits de l'Homme.
- Fournir un soutien aux autorités haïtiennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques efficaces pour lutter contre l'impunité.
- Dans le cadre des résolutions 2653 (2022), 2700 (2023) et 2752 (2024) du Conseil de sécurité, prendre des mesures urgentes et plus strictes pour prévenir la fourniture, la vente, ou le transfert direct ou indirect d'armes et de matériaux connexes de tous types vers Haïti, depuis leur territoire ou par leur territoire, ou par leurs ressortissants, ou par des navires battant leur pavillon ou des aéronefs immatriculés dans leur pays.
- Continuer à mettre à jour la liste des individus et entités soumis au régime de sanctions du Conseil de sécurité en Haïti, en particulier pour avoir préparé, ordonné ou commis des actes en Haïti violant le droit international des droits de l'Homme.

Annexe: Méthodologie

A. Processus de collecte et de vérification des données pour le rapport « Au moins 236 personnes tuées et 69 autres blessées et un lourd bilan humanitaire lors des attaques de gangs visant à étendre leur contrôle territorial sur Kenscoff et Carrefour »

1. Le processus de collecte des données pour le présent rapport a suivi une procédure rigoureuse de documentation et de vérification en trois étapes. Les informations ont, dans un premier temps, été collectées auprès des sources primaires, qui ne sont pas divulguées pour des raisons de confidentialité et de sécurité. Ces informations ont ensuite été recoupées avec celles de tiers indépendants, y compris des prestataires de services non directement liés aux sources du HCDH, mais ayant accès aux personnes touchées par les événements. Enfin, un troisième niveau de vérification a consisté à comparer et corroborer les données collectées avec les rapports des organisations partenaires, afin de garantir la cohérence et la précision des informations.
2. Ce qui suit présente en détail les standards de preuve utilisés, ainsi qu'une description détaillée du processus de collecte et de vérification des informations.

B. Standards de preuve

3. Conformément à la méthodologie du HCDH, l'équipe a appliqué le standard des motifs raisonnables pour établir les faits relatifs aux individus, aux cas, aux incidents et aux comportements. Ces observations factuelles ont constitué le fondement de la qualification juridique des incidents et des comportements, les caractérisant comme des violations ou atteintes au droit international des droits de l'homme.
4. L'équipe a estimé que cette norme était respectée lorsqu'elle était convaincue d'avoir recueilli un ensemble d'informations fiables et cohérentes, corroborées par d'autres sources, sur la base desquelles une personne raisonnable et habituellement prudente aurait des raisons de croire qu'un tel incident ou comportement s'était effectivement produit.
5. Lorsque ce rapport fait référence au récit d'un témoin, l'équipe a considéré la déclaration comme véridique et pertinente, conformément à son évaluation, sauf indication contraire. Les références directes à des déclarations de témoins spécifiques dans ce rapport ne doivent pas être interprétées comme indiquant que ces déclarations constituaient la seule base de l'évaluation concernant les questions abordées dans l'analyse. Ces références et citations directes sont incluses à titre d'exemples ou d'illustrations.

C. Collecte et vérification des informations

6. En raison des difficultés d'accès aux localités affectées, l'équipe a mené la majorité des entretiens par téléphone, en prenant des mesures pour garantir leur fiabilité tout en assurant la confidentialité des échanges.
7. L'équipe a accordé une attention particulière au principe de « ne pas nuire », en s'assurant que toutes les interactions avec les sources étaient soigneusement évaluées afin d'éviter tout risque d'impact négatif sur les individus et les organisations.
8. L'équipe a eu également recours à des informations provenant de sources ouvertes pour mener ses enquêtes, notamment les médias sociaux (tels que Facebook, et WhatsApp). Toutes ces informations ont été vérifiées et recoupées avec des sources secondaires jugées crédibles et fiables.